



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	11
Votants	12

L'an deux mille vingt trois

Le 9 mai à 20 heures

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 5 mai 2023

Présents : Corine Wolff, Myriam Mitais, Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Janin

Absents : Gérard Guggiari (pouvoir donné à Jean-François Vellard), Dominique Sellem, Mathilde Jasserand, Sandrine Berlioz, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

Secrétaire : Nelly Plassat

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2023-31 : Approbation du règlement d'attribution des aides en faveur des associations

La Commission Animation a souhaité revoir les modalités d'aides aux subventions.

Elles avaient été créées lors du Contrat Cantonal Jeunesse avec des subventions par la CAF et le Conseil départemental pour les jeunes de moins de 21 ans.

Cela ne correspondait plus aux activités des associations actuelles.

Nelly Plassat, conseillère municipale, a fait un comparatif avec d'autres communes.

Il a été proposé de scinder les subventions en plusieurs parties :

- Subvention socle pour le fonctionnement de l'association
- Subvention manifestations pour soutenir la vie associative de la commune
- Subvention cours pour les associations proposant des cours aux jeunes et adultes

Les critères d'éligibilité sont présentés, ainsi que les différents types d'aides : salles, logistique, communication

Les subventions sont facultatives, annuelles et reconductibles sous condition.

Cela est voté annuellement par le budget de la Commune.

L'association doit présenter un intérêt public, local et satisfaire aux critères d'éligibilité.

Cyrielle Frison, Adjointe au maire, demande la raison de la demande du rapport financier

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, explique que les associations qui reçoivent des aides publiques doivent désormais fournir aux financeurs leur rapport financier.

La commission propose de réduire l'ancienneté à deux ans au lieu de trois ans.

Le FDAL exige également 3 années d'ancienneté.

Il est également précisé trois années scolaires d'activité sur la commune.

Il est également ajouté dans les conditions d'ajouter la demande de numéro SIRET.

Lors de la réunion annuelle des associations, le règlement sera présenté aux associations.

Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, demande si une association gérée par des personnels rémunérés est exclue des subventions.

Les bureaux des associations sont gérés par des membres bénévoles exclusivement.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-32 : Subventions aux associations – Année 2023

Il est proposé au conseil municipal de voter les montants des trois types de subventions, les montants définitifs seront actés à la fin de l'année scolaire.

Jean-Philippe Quido, Adjoint au maire, demande les changements par rapport à l'année dernière.

Nelly Plassat, conseillère municipale, explique que les subventions n'étaient pas équilibrées par rapport aux nombres de cours au global. Certaines associations toucheront moins et d'autres plus.

Avant, le montant socle était de 125.00 €, avec en complément un montant de 21 € par jeune.

Il est demandé si l'association Entente Val d'Hyères perdra des subventions, cela est le cas mais vient également du fait que la Commune prenait en charge tous les jeunes quel que soit leur lieu de résidence.

Il est précisé que cette association rayonne sur plusieurs communes et perçoit donc plusieurs subventions.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, précise que c'est l'association qui touche le plus de subventions sur la Commune, avec une prise en charge de tous les frais d'entretien du terrain et des vestiaires.

Elle explique également que ce travail a été mené par Nelly Plassat, qu'elle remercie, et reprend les différents types de subventions sur les autres communes.

Il est précisé que les 10 cours correspondent aux nombres de créneaux horaires d'entraînements différents par semaine.

Actuellement, l'Entente Val d'Hyères a 8 créneaux d'entraînement et Vim'Tonic en a 11.

Modification : *s'entend par cours un créneau hebdomadaire bloqué pour l'activité

Nelly Plassat, conseillère municipale, précise que les montants correspondent au budget alloué pour l'année 2023.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, précise que selon les budgets à venir, les montants forfaitaires pourront être revus.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-33 : Tarifs et règlements des salles des fêtes

Sur la délibération actuelle, il y avait une ligne pour la mise à disposition gratuite pour les associations.

Suite au vote du règlement des associations, qui regroupe l'ensemble, il est proposé de supprimer la ligne des associations.

Il est proposé de supprimer la colonne de la caution pour la salle Saint Jean.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-34 : Convention de partenariat avec la Ligue Nationale contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac

Suite à la précédente séance, il a été évoqué trois lieux pour la mise en place d'espaces sans tabac, dans une visée pédagogique en lien avec la présence d'enfants.

Il a été discuté que beaucoup de choses passent par les enfants auprès de leurs parents.

Trois zones sont proposées :

- Devant le groupe scolaire
- Devant le Monument aux morts
- Devant la micro-crèche

Suite aux échanges, il est proposé d'ajouter dans le cimetière.

Les périmètres sont à définir dans le cadre de l'arrêté à venir.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, précise qu'il faudra être vigilant sur les espaces privés.

Sur l'arrêté, il est précisé qu'il s'agit d'une infraction au Code pénal.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-35 : Autorisation de signature de la convention d'occupation de la parcelle BB n°25 servant d'aire de retournement pour le déneigement communal

Cette convention vise à la mise en place d'une aire de retournement pour le véhicule de déneigement sur une parcelle privée, le propriétaire ne souhaitant pas la céder.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-36 : Tarifs et règlement du déneigement – Saison 2023-2024

La commission Travaux propose une reconduction du règlement et des tarifs

Une augmentation a été faite l'année dernière, la commission n'a pas jugé opportun de modifier.

Cette saison, chaque bénéficiaire a été déneigé minimum 1 fois, personne n'a dépassé le forfait.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-37 : Approbation du Règlement du cimetière

Nicolas Champrond, conseiller municipal, a pris en charge le dossier, le règlement était obsolète.

La trame proposée a été faite sur les textes réglementaires.

Il a été proposé des horaires d'ouverture de 7h00 à 20h00, cela permet d'éviter les débordements le soir.

A la base, étaient proposés des horaires d'hiver et d'été avec des exceptions sur les 1er et 2 novembre jusqu'à la tombée de la nuit.

Les conseillers municipaux sont favorables à des horaires d'hiver et d'été ou allonger à 22h00 les horaires de fermeture.

Il y aura un écriteau sur le panneau à l'entrée du cimetière.

Il est validé les horaires de 7h00 à 22h00 sur l'année complète.

Article 9 : il est décidé de remplacer disputes par altercations et de supprimer chants et rajouter troubles à la sérénité

Article 10 : Cyrielle Frison, Adjointe au Maire, se demande si on n'ajouterait pas le fait de fumer : ajout avec espace sans tabac

Il est décidé de supprimer boire et remplacer par consommer des boissons alcoolisées.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, demande ce qu'il en est de l'entretien des allées géré par la mairie ; Jean-Philippe Quido, Adjoint au maire, explique que le zéro pesticide bloque l'entretien par désherbant.

Article 39 : il est décidé de préciser : Bougies et fleurs uniquement sur colombarium - coupe de 35 cm maximum

Article 58 : il est décidé de supprimer l'article 58 en l'absence de caveau cinéraire

Article 69 : il est expliqué la mise en place d'un caveau provisoire suite à l'approbation du règlement

Le logiciel du cimetière permet d'intégrer un outil cartographique pour éviter tout dysfonctionnement.

Géode va faire un relevé planimétrique pour intégration au logiciel.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

2023-38 : Tarifs du colombarium et du cimetière

Le colombarium a des concessions deux places et trois places, il a été proposé deux tarifs différents.

Les caveaux intègrent la concession de 30 ans, tandis que les concessions pleines terre ne règlent qu'une concession.

Il a été ajouté d'un tarif pour les caveaux provisoires.

Il est proposé que l'acquisition d'une case inclut la concession :

2 places : 2 000 € - 3 places : 2500 € - renouvellement concession : 500 euros

Nelly Plassat, conseillère municipale, demande le nombre de plaques par case : il y a une plaque par place.

Pour : 12 – Abstention : 0 – Contre : 0

de Mairio,
Carino Wolff



de secrétaire,
Nelly Plassat

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Nelly Plassat", written over a horizontal line.